DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
A.S.A. DU CANAL DE VENTAVON ST-TROPEZ

DOCUMENT AFFICHE DU 22/10/26 **AU** 5/11/26

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	:
Abstention	: /

351 -56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT
Séance du 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six le 14 octobre à 10h30, le syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian Gallo, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 02 octobre 2026.

Etaient présents : Christian Gallo, René Isnard, Joël Christophe, Bernard Nal, Michel Costanzo, Daniel Robert, Jérôme Samuel, Christian Troja

Était absent : Christian Garcin, Jean Noel Nal

Etaient excusés et représentés : Rémy Lieutier (Pouvoir donné à Joël Christophe), Nicolas Richier (Pouvoir donné à Christian Gallo).

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable administratif et financier).

Secrétaire de séance : Joël Christophe,

Objet : Attribution du marché de fournitures de canalisations dans le dossier du réservoir d'Upaix.

Monsieur le Président rappelle la subvention accordée par la DRAFF PACA dans le dossier de création d'un nouveau réservoir de 3 000 m³ sur la commune d'Upaix.

Il indique que la subvention finance notamment les travaux de raccordement relatif à l'extension des réseaux d'irrigation à partir du réseau existant, mais pas les fournitures et pièces de raccordement.

L'ASA a donc consulté sur son site des marchés publics « TPBM » avec une durée de consultation de minimum 35 jours et une remise des offres le 15 septembre 2026.

Seule l'entreprise CHRISTAUD a présenté une offre pour 73 554,49 € HT.

Le Président indique que le rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission d'appel d'offres (CAO) qui a précédé ce conseil et que les membres de la CAO ont donné un avis favorable à l'attribution du marché de fournitures dans ce dossier.

Monsieur le Président fait un tour de table pour recueillir les observations des Syndics et propose de passer au vote.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents et représentés :

- Donne une suite favorable à la proposition faite par le rédacteur du RAO, reconnue comme conforme au règlement de la consultation par les membres de la CAO.

- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise CHRISTAUD, pour un montant de 73 554,49 € HT, soit 88 265,39 € TTC situé 20 route des Fauvins – 05000 Gap – SIRET : 061 501 615 00 126
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de ce marché

Ainsi fait et délibéré à Le Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Joël Christophe



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,
Christian Gallo

